



# Catalogue des formations proposées par Jean-Pascal Richaud



**Jean-Pascal Richaud**  
Formateur en droit  
civil patrimonial

**Jean-Pascal RICHAUD**, demeurant à 04510 MALLEMOISSON – le vieux village, 13 rue Segond –

URSSAF PACA - SIREN ☎ 440 400 711 - Identifiant SIRET ☎ 440 400 711 00055

**Entreprise individuelle (EI)** ; Activité principale ☎ **Cours particuliers – 8559 B - Enseignement –**  
*Formation professionnelle – Droit Patrimonial de la famille et de l'entreprise –*

**Formation professionnelle déclarée et enregistrée sous le n°93040108104**

**Auprès du Préfet de la région PACA [DREETS] - cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat**

Site internet : 🌐 : <https://jeanpascalrichaud.fr/>

Tél personnel JP Richaud : ☎ 06 75 53 74 55

Mèl ou mail : [jpricho04000@gmail.com](mailto:jpricho04000@gmail.com)



## SOMMAIRES DES FORMATIONS PROPOSÉES

I.	L'actualité patrimoniale en Droit de la Famille :.....	3
II.	L'immobilier et la famille : La détention et le financement de l'actif immobilier .....	4
III.	Les relations financières en droit patrimonial de la famille : quels impacts à terme ? (récompense, créance, rapport, réduction...)	5
IV.	Comment établir un bilan patrimonial conjugal, un bilan patrimonial successoral (liquidations) : méthodes pratiques et approche opérationnelle .....	6
V.	La fiscalité des mutations à titre gratuit : donation, donation-partage, succession et partage, etc.	7



## I. L'actualité patrimoniale en Droit de la Famille :

### Thématique de la formation : Actualisation des connaissances en Droit patrimonial de la famille

**Présentation générale :** intervenant -Jean-Pascal Richaud, notaire assistant, *Diplômé Supérieur du Notariat (DSN), D.U. G.P (Aurep Clermont-Ferrand), Chargé d'enseignement à l'INFN site d'Aix-en-Provence (INFN ex : CFPN et IMN PACA) Et en M2 Finance Parcours Gestion de Patrimoine (Faculté d'Économie et de Gestion- Aix Marseille Université)*

**Durée en présentiel ou distanciel :** 1 jour ou 1 demi-journée (7 heures ou 3,5 heures)

**Dates :** à définir

**Formation proposée à distance (webformation) ou en présentiel :** oui

**Tarif :** 350 € HT/personne (journée) ou 175 € HT/Personne (demi-journée)

**Accessibilité handicap :** nous contacter

**Modalités et délais d'accès :** nous contacter

#### Objectifs

1. Analyser les dernières évolutions jurisprudentielles en droit patrimonial de la famille
2. Visualiser et maîtriser les impacts de ces évolutions et solutions judiciaires sur la pratique
3. Repenser la rédaction des clauses pour les rédacteurs

#### Programme

1. **Les Couples** (les époux, les partenaires les concubins)
2. **Les modes de détention de la propriété à plusieurs** (L'indivision patrimoniale, le démembrement de propriété, la SCI)
3. **Les libéralités entre vifs** (donation, donation-partage...)
4. **Les libéralités à cause de mort** (post mortem : testament, legs, donation entre époux au dernier vivant)
5. **Les successions** (dévolution, transmission, comptes, liquidation (rapport, réduction) et partage

#### Public

Notaires, conseillers patrimoniaux, avocats, experts-comptables, gestionnaires de patrimoine en banque, étudiants, etc...

50 participants maximum par session **en présentiel et en intra** ou en distanciel (à distance)

**Formation en intra ou inter-entreprise**



#### Prérequis

Aucun

#### Modalités pédagogiques utilisées

Apports théoriques indispensables/ Illustrations pratiques – écrites et orales durant la session/ Supports pédagogiques remis aux participants avant la formation - pédagogie participative - temps d'échange nombreux avec l'intervenant – dimension opérationnelle de la formation primordiale -


 Ordinateur personnel en distanciel

 **Webformation**  Un support de formation pratique sera envoyé par mail à chaque participant avant la webformation, en même temps que le lien de connexion

**Responsable de l'action et formateur :** Jean-Pascal Richaud

**Évaluation de la formation :** QCM en ligne post-formation, questionnaire de satisfaction « à chaud » et à froid, (bilan à 3 mois post-formation)

**Contact** pour tous renseignements et inscription : Jean-Pascal Richaud –  **06 75 53 74 55** –

 **jpricho04000@gmail.com**



## II. L'immobilier et la famille : La détention et le financement de l'actif immobilier

**Thématique de la formation : Les couples, l'immobilier (le logement et la famille) et les flux financiers immobiliers - impacts liquidatifs ?**

**Présentation générale : intervenant -Jean-Pascal Richaud, notaire assistant, Diplômé Supérieur du Notariat (DSN), D.U. G.P (Aurep Clermont-Ferrand), Chargé d'enseignement à l'INFN site d'Aix-en-Provence (INFN ex : CFPN et IMN PACA) Et en M2 Finance Parcours Gestion de Patrimoine (Faculté d'Économie et de Gestion- Aix Marseille Université)**

**Durée en présentiel ou distanciel :** 1 jour ou 1 demi-journée (7 heures ou 3,5 heures)

**Dates :** à définir

**Formation proposée à distance (webformation) ou en présentiel :** oui

**Tarif :** 350 € HT/personne (journée) ou 175 € HT/Personne (demi-journée)

**Accessibilité handicap :** nous contacter

**Modalités et délais d'accès :** nous contacter

### Objectifs

1. Détecter et analyser le ou les propriétaires immobiliers, puis les flux financiers le concernant
2. Qualifier le ou les flux et être en capacité d'indiquer leur régime juridique, ainsi que leur évaluation
3. Pouvoir conseiller utilement le ou les personnes concernées afin d'anticiper toute(s) difficulté(s) à terme...

### Programme



1. La **propriété** de l'actif immobilier
2. Le **financement** de l'actif immobilier
3. Le **rétablissement** (créance entre membres du couple ou contre l'indivision) en cas de financement inégal ou « non causé »
4. La **possible neutralisation du ou des flux financiers** (la jurisprudence CCM ou 214 C. civ)
5. **Tentative de synthèse de la jurisprudence de la Cour de cassation** sur cette question pour un devoir de conseil avisé, pertinent, en amont.

### Public

Notaires, conseillers patrimoniaux, avocats, experts-comptables, gestionnaires de patrimoine en banque, étudiants, etc...

50 participants maximum par session **en présentiel et en intra** ou en distanciel (à distance)

**Formation en intra ou inter-entreprise**

 **Webformation**  Un support de formation pratique sera envoyé par mail à chaque participant avant la webformation, en même temps que le lien de connexion

### Prérequis

Aucun


### Modalités pédagogiques utilisées


Apports théoriques indispensables/ Illustrations pratiques – écrites et orales durant la session/ Supports pédagogiques remis aux participants avant la formation - pédagogie participative - temps d'échange nombreux avec l'intervenant – dimension opérationnelle de la formation primordiale -

 Ordinateur personnel en distanciel

**Responsable de l'action et formateur :** Jean-Pascal Richaud

**Évaluation de la formation :** QCM en ligne post-formation, questionnaire de satisfaction « à chaud » et à froid, (bilan à 3 mois post-formation)

**Contact** pour tous renseignements et inscription : Jean-Pascal Richaud –  **06 75 53 74 55** –

 **jpricho04000@gmail.com**



### III. Les relations financières en droit patrimonial de la famille : quels impacts à terme ? (récompense, créance, rapport, réduction...)

**Thématique de la formation : La détection et la gestion des flux financiers en droit patrimonial de la famille et leurs impacts liquidatifs**

**Présentation générale : intervenant -Jean-Pascal Richaud, notaire assistant, Diplômé Supérieur du Notariat (DSN), D.U. G.P (Aurep Clermont-Ferrand), Chargé d'enseignement à l'INFN site d'Aix-en-Provence (INFN ex : CFPN et IMN PACA) Et en M2 Finance Parcours Gestion de Patrimoine (Faculté d'Économie et de Gestion- Aix Marseille Université)**

**Durée en présentiel ou distanciel :** 1 jour ou 1 demi-journée (7 heures ou 3,5 heures)

**Dates :** à définir

**Formation proposée à distance (webformation) ou en présentiel :** oui

**Tarif :** 350 € HT/personne (journée) ou 175 € HT/Personne (demi-journée)

**Accessibilité handicap :** nous contacter

**Modalités et délais d'accès :** nous contacter

#### Objectifs

- 1. Identification des flux financiers** – recensement – et description des **diverses méthodes d'évaluation existantes** selon la nature du flux et de la situation contextuelle (couples, succession) à gérer pour des « recommandations » pertinentes en amont et des liquidations efficaces, en aval.
- 2. Appropriation des diverses méthodes liquidatives** et impacts pratiques « in situ » - exercices liquidatifs opérationnels -

#### Programme

- Contexte : le droit de la famille, le temps et l'argent...
- Les récompenses
- Les créances entre époux
- Les créances entre partenaires (Pacs)
- Les créances entre concubins
- Le rapport d'une donation en avance de part successorale
- La réunion fictive, la liquidation et le règlement de l'indemnité de réduction en cas de libéralité(s) excessive(s) - portant atteinte à la réserve héréditaire -

#### Public

Notaires, conseillers patrimoniaux, avocats, experts-comptables, gestionnaires de patrimoine en banque, étudiants, etc...

50 participants maximum par session **en présentiel et en intra** ou en distanciel (à distance)

**Formation en intra ou inter-entreprise**



#### Prérequis

Aucun

#### Modalités pédagogiques utilisées

Apports théoriques indispensables/ Illustrations pratiques – écrites et orales durant la session/ Supports pédagogiques remis aux participants avant la formation - pédagogie participative - temps d'échange nombreux avec l'intervenant – dimension opérationnelle de la formation primordiale -


 Ordinateur personnel en distanciel

 **Webformation**  Un support de formation pratique sera envoyé par mail à chaque participant avant la webformation, en même temps que le lien de connexion

**Responsable de l'action et formateur :** Jean-Pascal Richaud

**Évaluation de la formation :** QCM en ligne post-formation, questionnaire de satisfaction « à chaud » et à froid, (bilan à 3 mois post-formation)

**Contact** pour tous renseignements et inscription : Jean-Pascal Richaud –  **06 75 53 74 55** –

 **jpricho04000@gmail.com**



## IV. Comment établir un bilan patrimonial conjugal, un bilan patrimonial successoral (liquidations) : méthodes pratiques et approche opérationnelle

**Thématique de la formation : Les liquidations ou bilans patrimoniaux en Droit patrimonial de la famille**

**Présentation générale : intervenant -Jean-Pascal Richaud, notaire assistant, Diplômé Supérieur du Notariat (DSN), D.U. G.P (Aurep Clermont-Ferrand), Chargé d'enseignement à l'INFN site d'Aix-en-Provence (INFN ex : CFPN et IMN PACA) Et en M2 Finance Parcours Gestion de Patrimoine (Faculté d'Économie et de Gestion- Aix Marseille Université)**

**Durée en présentiel ou distanciel :** 1 jour ou 1 demi-journée (7 heures ou 3,5 heures)

**Dates :** à définir

**Formation proposée à distance (webformation) ou en présentiel :** oui

**Tarif :** 350 € HT/personne (journée) ou 175 € HT/Personne (demi-journée)

**Accessibilité handicap :** nous contacter

**Modalités et délais d'accès :** nous contacter

### Objectifs

1. Appropriation de l'architecture de l'aperçu liquidatif et des postes liquidatifs incontournables à identifier selon la liquidation à effectuer ;
2. Acquisition d'une méthodologie liquidative à adapter selon la situation à gérer et des postes clés à identifier
3. Aisance dans le conseil « en amont » et dans les liquidations en « aval »

### Programme

1. **Rappels** sommaires et élémentaires sur les liquidations conjugales et successorales
2. **Méthodologie** recommandée
3. **Les liquidations conjugales** ou le bilan patrimonial conjugal
4. **Les liquidations successorales** ou le bilan pré ou post- successoral – avec ou sans conjoint survivant – avec ou sans libéralité(s) entre vifs, avec ou sans libéralité(s) à cause de mort
5. **La liquidation successorale en cas d'avantage(s) matrimonial (aux) « retranchables »** (réductible(s))
6. **La liquidation successorale** en présence d'une **donation-partage** réalisée par le de cujus

### Public

Notaires, conseillers patrimoniaux, avocats, experts-comptables, gestionnaires de patrimoine en banque, étudiants, etc...

50 participants maximum par session **en présentiel et en intra** ou en distanciel (à distance)

**Formation en intra ou inter-entreprise**



### Prérequis

Aucun

### Modalités pédagogiques utilisées

Apports théoriques indispensables/ Illustrations pratiques – écrites et orales durant la session/ Supports pédagogiques remis aux participants avant la formation - pédagogie participative - temps d'échange nombreux avec l'intervenant – dimension opérationnelle de la formation primordiale -


 Ordinateur personnel en distanciel

 **Webformation**  Un support de formation pratique sera envoyé par mail à chaque participant avant la webformation, en même temps que le lien de connexion

**Responsable de l'action et formateur :** Jean-Pascal Richaud

**Évaluation de la formation :** QCM en ligne post-formation, questionnaire de satisfaction « à chaud » et à froid, (bilan à 3 mois post-formation)

**Contact** pour tous renseignements et inscription : Jean-Pascal Richaud – ☎ **06 75 53 74 55** –

 **jpricho04000@gmail.com**



## V. La fiscalité des mutations à titre gratuit : donation, donation-partage, succession et partage, etc.

### Thématique de la formation : La fiscalité patrimoniale des mutations à titre gratuit et du partage

**Présentation générale :** intervenant -Jean-Pascal Richaud, notaire assistant, *Diplômé Supérieur du Notariat (DSN), D.U. G.P (Aurep Clermont-Ferrand), Chargé d'enseignement à l'INFN site d'Aix-en-Provence (INFN ex : CFPN et IMN PACA) Et en M2 Finance Parcours Gestion de Patrimoine (Faculté d'Économie et de Gestion- Aix Marseille Université)*

**Durée en présentiel ou distanciel :** 1 jour ou 1 demi-journée (7 heures ou 3,5 heures)

**Dates :** à définir

**Formation proposée à distance (webformation) ou en présentiel :** oui

**Tarif :** 350 € HT/personne (journée) ou 175 € HT/Personne (demi-journée)

**Accessibilité handicap :** nous contacter

**Modalités et délais d'accès :** nous contacter

#### Objectifs

1. Appropriation du mode opératoire afin de liquider les droits de mutation à titre gratuit, entre vifs et à cause de mort
2. Exercices pratiques illustratifs
3. Le partage et ses répercussions fiscales : pour une liquidation ajustée et en phase avec la position jurisprudentielle

#### Programme



1. La fiscalité des donations entre vifs
2. La fiscalité de la donation-partage
3. La fiscalité des successions – dispositions générales et aspects particuliers : la déclaration fiscale de succession –
4. la fiscalité du partage et des actes équipollents au partage

#### Public

Notaires, conseillers patrimoniaux, avocats, experts-comptables, gestionnaires de patrimoine en banque, étudiants, etc...

50 participants maximum par session **en présentiel et en intra** ou en distanciel (à distance)

**Formation en intra ou inter-entreprise**

 **Webformation**  Un support de formation pratique sera envoyé par mail à chaque participant avant la webformation, en même temps que le lien de connexion

#### Prérequis

Aucun


#### Modalités pédagogiques utilisées


Apports théoriques indispensables/ Illustrations pratiques – écrites et orales durant la session/ Supports pédagogiques remis aux participants avant la formation - pédagogie participative - temps d'échange nombreux avec l'intervenant – dimension opérationnelle de la formation primordiale -

 Ordinateur personnel en distanciel

**Responsable de l'action et formateur :** Jean-Pascal Richaud

**Évaluation de la formation :** QCM en ligne post-formation, questionnaire de satisfaction « à chaud » et à froid, (bilan à 3 mois post-formation)

**Contact** pour tous renseignements et inscription : Jean-Pascal Richaud –  **06 75 53 74 55** –

 **jpricho04000@gmail.com**



## Michel Grimaldi in « Droit des successions », 7<sup>ème</sup> édition, LexisNexis

Celui qui ne sait pas « liquider » est inapte, et à régler une succession ouverte, et à conseiller utilement l'aménagement d'une succession future. Liquidation et anticipation successorales procèdent d'un même savoir.

## Bernard Vareille, professeur à l'Université de Limoges

*In Defrénois, n°8 du 30 avril 2016, « Proportionnalité et acquisition sous le régime de la communauté » :*

Janus bifrons, le liquidateur est moitié juriste, moitié mathématicien. En effet, matrimoniale ou successorale, la liquidation oblige à convertir les exigences théoriques de textes impersonnels en chiffres impitoyablement prosaïques. C'est ce qui fait le charme irritant et la succulente difficulté de l'exercice.

### \* Bernard Vareille.

Professeur à l'Université de Limoges.

*« Conseils liquidatifs pour le rapport et la réduction ».*

**In Defrénois n°11 du 15 juin 2015, article 12odo**

Que des juges d'appel expérimentés puissent se fourvoyer est significatif des pièges tendus par la technique liquidative. C'est donc l'occasion de récapituler quelques réflexes pratiques, en une matière où routine et consensus peuvent être bien mauvais conseillers.





---

## NOS CLIENTS NOUS FONT CONFIANCE

---

### Nos références non exhaustives





**CNCGP**



Chambre Nationale des Conseils  
en Gestion de Patrimoine





---

## Votre formateur

---



**Jean-Pascal RICHAUD (né le 24/7/1969)**

Activité professionnelle exercée à titre principal : *formateur-enseignant libéral en Droit Patrimonial de la Famille et de l'Entreprise*

**Plus de 28 ans d'expérience professionnelle** dans le domaine du Droit Patrimonial de la Famille à partager et à transmettre ;

**8 ans dans le Notariat**, - au sein d'Offices Notariaux différents en qualité de juriste d'entreprise - *trois structures différentes* - (2 SCP et un notaire exerçant à titre individuel) ;

**2 ans au sein d'un Cabinet d'Expertise-Comptable**, en qualité de juriste d'entreprise :

- **+ de 25 ans d'exercice professionnel** en qualité de juriste-formateur libéral.
- Intervenant auprès du Centre de Formation Professionnelle de Notaires (CFPN) PACA devenu l'INFN (2018), site d'Aix-en-Provence depuis 2002 ;
- Intervenant à l'AUREP d'octobre 2004 à juillet 2013 ;
- Intervenant auprès de FAC JD (Jacques Duhem puis FAC et Associés) de septembre 2013 à décembre 2019 ;
- Intervenant à la BPCA devenu BPMED (établissement bancaire) de 2002 à 2013 ;
- Interventions pratico-pratiques auprès de divers professionnels en exercice, tels que des Conseillers en Gestion de Patrimoine (CNCGP, etc..) des Avocats, des Experts-Comptables, des Etablissements bancaires - réseau - siège - Gestion privée, etc...).
- Intervenant, depuis 2021, à la faculté d'économie et de gestion de la Faculté d'Aix-en-Provence, M2 Gestion de Patrimoine : droit civil patrimonial

« *La connaissance s'acquiert par l'expérience, tout le reste n'est que de l'information* » (Albert Einstein)

- **1991.** Maîtrise en Droit privé « *mention carrières judiciaires* »
- **1993.** DESS de Droit Notarial
- **1995/1999.** Diplômé Supérieur du Notariat (DSN) - Notaire Assistant -
- **2004.** DES ou DU de gestion de patrimoine de l'Université d'Auvergne sous la Présidence du Doyen M. Jean AULAGNIER ;

Mes études juridiques ont été entièrement poursuivies à **la Faculté de Droit d'AIX MARSEILLE (U3)**

- **2018.** Technicien certifié en P.N.L. (Society of NLP)
- **2021.** Management par le Sens (formation certifiée)



<b>REVUES</b>	<b>TITRES</b>
La Semaine Juridique, Édition Notariale et Immobilière Ref : N°s 43-44 du 27/10/2000, pages 1551 et 1552	« La donation à l'enfant unique : Préciputaire ou rapportable ? »
Lamy Patrimoine T2 Ref : MAJ nov 2010, étude n°570	« La protection du partenaire survivant et la protection du concubin survivant. »
Journées d'actualisation AUREP, Clermont-Ferrand, 2008 et 2011/2012	« Le pacs nouveau est arrivé ! » (Aspects juridiques et fiscaux) « La prestation compensatoire » (Aspects financiers, civils et fiscaux)
Defrénois, la revue du notariat Ref : N°6 du 30 mars 2014	« Préparation d'un acte de changement de régime matrimonial et d'une déclaration d'insaisissabilité » co-écrit avec Me Jean-Philippe BOREL, Avocat
Defrénois, la revue du notariat Ref : N° hors-série de juin 2014	110ème Congrès des notaires de France, Marseille du 15 au 18 juin 2014 ; Vie professionnelle et familiale, place au contrat. « Le notaire, le conjoint et l'article 1832-2 du Code civil »
Defrénois, la revue du notariat Ref : N°1, 15 janvier 2016, n°121w5	« Liquidation civile et fiscale d'une succession comportant des legs réductibles en valeur », par Bernard Vareille et Jean-Pascal Richaud
Profession CGP Ref : Juillet/Août/Septembre 2019	« Changement de régime matrimonial : la nouvelle donne ». Pages 36 à 39. Article co-écrit avec toute l'équipe d'ingénieurs patrimoniaux de chez Novalfi (Aix-en-Provence – 13 – château de la Pioline)



---

## L'intelligence authentique (l'I.A.) au Service de nos clients car ils le valent bien

---

**LA REMISE EN QUESTION, L'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES ET DES PRATIQUES, L'ADAPTATION DE NOTRE OFFRE DE FORMATIONS À VOTRE PRATIQUE PROFESSIONNELLE QUOTIDIENNE ET À VOS PRÉOCCUPATIONS EST UN FACTEUR DE MOTIVATION**

**Pour rester à vos côtés**, comme partenaires et ainsi avoir la chance de coopérer à votre développement et de partager nos expériences et retours, nous actualisons, sans cesse, nos pratiques **par un suivi de l'actualité pédagogique** (neurosciences, etc..), **par une veille juridique** sur les thématiques proposées, et bien évidemment **par une écoute active de vos besoins et souhaits**.

Dans cet esprit de coopération renforcée, nous nous adaptons à vos contraintes professionnelles, nous mettons en place des formations patrimoniales opérationnelles en faisant du sur-mesure et nous donnons le « *meilleur de nous-même* » afin que le Service rendu corresponde aux attentes professionnelles formulées en amont.



**La loi du 5 septembre 2018** pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » ayant pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.



Pour la ou les personnes en en situation de handicap et qui désirent suivre une formation, notre Organisme de Formation (OF) s'efforce de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir son emploi.

Notre formateur ou nos formateurs sont sensibilisés à votre situation et sauront s'adapter